

l'un des premiers télégrammes arrivés de l'étranger, après l'élection, le premier peut-être, est celui de la reine d'Angleterre. Il est adressé non pas à M. Deschanel, mais à Madame. Ne seraient-elles pas symboliques, ou très significatives, ces félicitations si empressées ? Est-ce qu'elles ne traduiraient pas la satisfaction des familles régnautes de l'Europe, qui furent pendant quelques jours sous l'impression pénible d'être reçues éventuellement à l'Elysée par un célibataire endurci et d'avoir à le traiter comme un égal ou, selon l'expression d'usage, comme un " cousin " ? — Il y aura des enfants au palais de l'Elysée !

Homme public, longtemps président de la chambre, ayant toujours refusé les fonctions de ministre, M. Deschanel ne s'est inféodé à aucun parti. Il a eu le mérite de se prononcer énergiquement contre l'odieuse politique du chef des sectaires, M. Combes, en 1904, et dans un grand discours, prononcé à Saint-Mandé, il se montra vivement décidé à maintenir les relations diplomatiques avec le Saint-Siège. On sait aussi qu'il mena une véritable campagne contre les révolutionnaires et les socialistes, soit à la chambre, soit dans des discours prononcés en plusieurs grandes villes, notamment à Marseille.

Il est assurément regrettable que M. Deschanel se soit trouvé au nombre des députés qui ont voté la désastreuse loi de *séparation*. En vérité, la faute eût été légère, nulle même, à un certain point de vue, si la *séparation* s'était faite comme cela a eu lieu au Brésil après la chute de l'empereur, ce qui permit au Saint-Siège d'accepter le nouveau régime. Hélas ! en France, ce que l'on appelle loi de *séparation* a été une loi de *confiscation*. Or, la *confiscation*, on le sait, est un acte qui consiste à s'approprier le bien d'autrui, ce qui n'est permis par la loi naturelle à personne, pas plus aux collectivités qu'aux individus, quelles que puissent être les circonstances. Il pourrait bien se faire que celui qui devait devenir chef de l'Etat, et